



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six Février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LEBETAIN régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de LEBETAIN, sous la Présidence de DUPREZ Jean-Jacques, Maire de Lebetain.

PRESENTS : AURIOU Jean-Pierre, DUPREZ Jean-Jacques, MARQUIS Serge, NIEDERHOFFER Guy, PATAONER Agnès, PERROT Jocelyne, STOUFF Roland (arrivé à 8h20).

ABSENTS EXCUSES : CLAUDE Pascal (pouvoir à Mr MARQUIS Serge), DEMOUGE Cyrille, GIGON Florence, STOUFF Roland jusqu'à 8h20 (pouvoir à Mme PATAONER).

Date de convocation : 22 Janvier 2024	Membres en exercice : 10
Date d'affichage : 22 Janvier 2024	Membres présents : 6
	Membres votants : 6
	Pouvoir : 2 jusqu'à 8h20 puis 1

Ordre du jour :

1. Approbation CR du 05.12.2023
2. Point sur les manifestations de fin d'année 2023/début d'année 2024
3. Information ligne directrice de gestion
4. Entretien de la chaudière
5. Réparations de la chaudière
6. Convention d'adhésion au service de remplacement du Centre De Gestion du Territoire de Belfort
7. Dépense Report Investissement au Budget 2024
8. Devis pour une entreprise de nettoyage
9. Divers

1.Approbation CR du 05.12.2023

Le compte rendu du 05.12.2023 du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2.Point sur les manifestations de fin d'année

Sur le rapport de M. MARQUIS, Adjoint au Maire, le bilan financier est le suivant :

11/18 novembre 2023 : 241.04 €

Noël des enfants 2023 (livres et friandises) : 380.63 €

Vœux du Maire 2024 : 69.15 €

Repas des anciens 2024 : 2105.75 €

Toutes les manifestations se sont bien passées.

3. Information ligne directrice de gestion

Considérant qu'un agent remplit les conditions d'avancement de grade et d'échelon en 2024. Considérant que la commune n'a pas encore délibéré sur les lignes directrices de gestion. Il faut saisir le Comité Social Territorial et envoyer le projet de délibération des lignes directrices de gestion de la commune afin qu'il soit validé par le CST.

4. Entretien de la chaudière

Le Maire informe que des devis ont été demandés à différentes entreprises pour les contrats d'entretien de la chaudière des bâtiments mairie/école pour l'année 2024. Le conseil municipal choisi celui de l'entreprise EES CLEVIA EST – THERCO de Bavilliers (90) pour un montant de 617.34 € pour 2024 et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour l'entretien de la chaudière. La somme prévue sera inscrite au budget 2024.

5. Réparations de la chaudière

Le Maire informe que la chaudière des bâtiments mairie/école nécessite des réparations. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que les réparations soient effectuées et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour les réparations de la chaudière. Les sommes prévues seront inscrites au budget 2024.

6. Convention d'adhésion au service de remplacement du Centre De Gestion du Territoire de Belfort

Le Maire présente la convention d'adhésion au service de remplacement du Centre De Gestion du Territoire de Belfort. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler cette convention et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

7. Dépense Report Investissement au Budget 2024

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que :

Le budget s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le comptable dispose du même délai pour comptabiliser les titres de recettes et les mandats émis par l'ordonnateur.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, comme lors des exercices précédents, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal de permettre à Mr le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024 Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

AFFECTATION ET MONTANT DES CREDITS POUVANT ETRE ENGAGES ET MANDATES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2023	Montant autorisé avant le vote du BP
21 – Immobilisations corporelles	13 500.00 €	3 375.00 €
2112 – Terrains de voirie	10 000.00 €	2 500.00 €
2152 – Installations de voirie	3 500.00 €	875.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	13 500.00 €	3 375.00 €

8. Approbation devis HNS

Suite à l'absence de l'agent d'entretien, pour cause de maladie depuis le 18/01/2024, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de 258.24 € TTC la première semaine puis 268.80 € TTC pour les suivantes, de l'entreprise HNS pour l'entretien des locaux des bâtiments mairie /école et autorise Mr le Maire à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier. Les sommes prévues seront inscrites au budget 2024.

9. Divers

Mr NIEDERHOFFER participera à un échange avec la délégation militaire départementale du Territoire de Belfort, le 21 Mars 2024.

Mr F. CHAUCHE député du Territoire de Belfort, informe d'une proposition de loi tendant à la réouverture des accueils physiques dans les services publics.

Un compte rendu a été fait suite à la visite d'un paysagiste et d'un architecte, tous deux conseils d'état pour Village d'avenir (Réaménagement de la friche agricole et changement de la chaudière).

Réunion de la Fédération Départementale des Chasseurs du Territoire de Belfort le jeudi 15 février 2024 à 20 h au-dessus de la bibliothèque à Grandvillars.

Informations ORANGE : fermeture commerciale des offres du réseau cuivre 31/01/26
fermeture technique des offres du réseau cuivre 31/01/27.

Versement du fonds national de garantie individuelle de ressources de 712.00 €.

L'attribution compensation TPU 2024 de la CCST est de 9354 € brut. Le transfert des charges « incendie-secours est de 6791 €. La commune recevra 2563 € de TPU de la CCST par an.

Il est alloué aux collectivités du Territoire de Belfort pour 2024 8 293 133 € correspondant aux montants prévisionnels de la dotation de compensation allouée au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels.

Résultats de l'INSEE, suite au recensement de 2023 : 422 habitants à Lebetain.

Des documents ont été distribués aux conseillers municipaux concernant les végétaux en bordure du domaine public et sur les associations.

Mme PERROT s'interroge sur les mouvements du RPI. Il y aura suffisamment d'élèves en 2024/2025, donc pas de mouvements de prévus.

Fin de la séance : 21 heures 05

Prochain conseil municipal : mardi 19 Mars 2024 à 20h

Réunion préparatoire : mardi 12 Mars 2024 à 20h



*Monsieur le Maire,
Jean-Jacques DUPREZ*